



C.E.B poursuit son engagement en matière de RSE, de développement durable et adhère ainsi aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Depuis 2010, C.E.B œuvre pour une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et s'est engagée à respecter les 10 grands principes érigés par l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, le développement et la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

C.E.B a la volonté de sensibiliser toutes ses parties prenantes : Collaborateurs, Clients, Fournisseurs et Partenaires et nous nous engageons à partager ces informations par le biais de nos principaux canaux de communication.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de confirmer que C.E.B réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En effet, notre mode de vie, les contraintes de temps et de budget nous poussent souvent à profiter des solutions que nous offre l'industrie d'aujourd'hui et ce, sans se soucier de leur impact environnemental. Dans une démarche volontairement Responsable, CEB tient compte des aspects environnementaux et sociaux lors de ses activités.

De ce fait, CEB utilise des fontaines réseaux par rapport aux fontaines bonbonnes, ce qui diminue le nombre de déchets plastiques et réduit de manière importante l'utilisation de l'énergie non-renouvelable qu'est l'eau.

CEB a également relevé le défi d'utiliser des mugs au lieu de gobelets jetables, cela permet de réduire les déchets et donc de protéger l'environnement.

CEB a augmenté ses réunions ou rendez-vous par visio-conférences avec Skype dans un but d'économies de charges, moins de fatigue et de l'impact carbone ...



Aménagement des espaces de travail

Par ailleurs, nous continuons nos précédentes actions menées notamment la dématérialisation de nos catalogues et tarifs afin d'utiliser le minimum de papier possible, le recyclage des déchets, l'utilisation et la prescription d'éclairage LED et la proposition et prescription à tous nos clients d'utiliser les services de VALDELIA.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

Charles GUEZ

  
**≡ C.E.B ≡**

16. Rue de la Banque  
75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 96 96

Fax : 01 42 61 96 97